BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 11 janvier.

[illegible] coton a été ferme aujourd'hui. Il [illegible] balles. Les prix sont irréguliers, [illegible] environ ¼c sur notre tableau. [illegible] Nous omettons notre tableau.

[illegible] aujourd'hui, le [illegible] parte ulieres.

[illegible] aux prix plus faciles pour [illegible].

[illegible] environ 2500 barils à 16 @ 18¾ cts [illegible] bonne qualité, et 19 @ 19¼ le prime et [illegible] barils à 22 @ 22¼ cts le gallon.

[illegible] de farine. 1000 barils de superfine [illegible] 1000 à $4 35 la conn. [illegible] et 400 barils extra à plus de [illegible]

[illegible] sacs blé blanc à $1 12½ cts le [illegible]

[illegible] animes. 18,000 sacs, dont 1360 [illegible] trois lots, à 55 cts; 2000 sacs, en [illegible] 52 à 56 cts, et [illegible] le boisseau.

[illegible] de St Louis à 48 @ 50 cts, et [illegible]

[illegible] lots, à $13, et 300 à [illegible]

[illegible] bacon avarié, à l'encan, à [illegible] la livre.

[illegible] tierçons à 8¾ cts la livre. [illegible] 955 à 9, et [illegible]

[illegible] Nous cotons: Sterling [illegible] Traites [illegible] d'escompte. Traites [illegible] deprime.

[illegible] Liverpool à ⅜ d le coton; [illegible] le baril de porc.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

[illegible] Smith, New York via [illegible]

[illegible] Key West via West [illegible]

[illegible] Havre
[illegible] Liverpool
[illegible] New York
[illegible] Liverpool
[illegible] Boston
[illegible] France
[illegible] Philadelphie
[illegible] Philadelphie
[illegible] Havane
[illegible] Barbades
[illegible] St Pierre, Martinique

Arrivés hier.

[illegible] Kelly, de Galveston et Indianola.

[illegible] passe Sabine
[illegible] Galveston et Indianola
[illegible]
[illegible] Havane
[illegible] Boston
[illegible] Pensacola
[illegible] Savannah
[illegible] Pensacola
[illegible] Mobile
[illegible] Kingston Ja
[illegible]
[illegible] Vera Cruz
[illegible]

[illegible] steamboats [illegible]

Montant le Fleuve.

[illegible] New York
[illegible] Liverpool
[illegible] Boston
[illegible] Boston
[illegible] Liverpool
[illegible] Liverpool
[illegible] Espagne
[illegible] New York
[illegible] Boston
[illegible] Liverpool
[illegible] Philadelphie
[illegible] Liverpool
[illegible] Mobile
[illegible] Charleston
[illegible] Charleston
[illegible] Havane
[illegible] Mobile
[illegible] Pensacola

Liste des bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible] Smith	8 AM
[illegible]	8 AM
[illegible] Malle	4 PM
[illegible] Semonin	Midi
[illegible]	Midi
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	10 AM
[illegible]	5 PM
[illegible] Harrison	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM
[illegible]	9 AM
[illegible]	10 AM
[illegible]	5 PM
[illegible]	5 PM

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.

Des Etats-Unis.

[illegible] Liverpool .... 20 jan

Départs d'Europe.

[illegible] Portland .... 30 dec
[illegible] .... 30 dec
[illegible] .... 6 jan
[illegible] .... 13 jan
[illegible] .... 13 jan

60, rue de Chartres.

[illegible] et Douane.
[illegible] toutes
[illegible]
[illegible] LUNDI, 30 [illegible]

A. Carriere. E. Bordelois.

A. CARRIERE & Co.

[illegible] Vieille Levée, [illegible] assortiment [illegible] et Conserves.

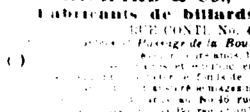

RICHARD & Co.,

Fabricants de billards

RUE CONTI, No. 46,

[illegible] Passage de la Bourse, [illegible]

[illegible] RICHARD & CO.

[illegible] No 46, rue Conti.

[illegible] DE BILLARDS,

[illegible]

B. ANTOGNINI,

Rue Conti, 14 et 14,

[illegible] Vieille Levée, Nlle-Orléans.

[illegible] billards carrés à 6 [illegible] marbre et en bois [illegible] Poule et la Partie, [illegible] Bagatelle, Roulet [illegible] ten-pin-alley, jeu de [illegible]

Fourneaux économiques

[illegible]

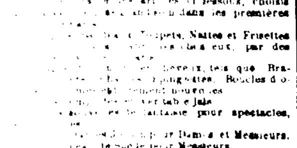

JEAN AUGÉ

[illegible] Bienville.

[illegible] de France, ont l'hon[illegible] clientèle et le [illegible] dans les premières [illegible]

[illegible] Toupets, Nattes et Frisettes [illegible]

[illegible] pour spectacles, [illegible]

[illegible] Dames et Messieurs.

[illegible] pour Dames [illegible]

[illegible] maisons Lubin, [illegible] Marie Farina. Elexir du docteur [illegible] frères et la Crème [illegible]

[illegible] par les meilleurs [illegible] 29 dec

MONTRES, BIJOUX ET ARGENTERIE

[illegible] MUH a l'honneur d'informer [illegible] public en général, qu'il [illegible] Bagues, [illegible] Montres pour [illegible] Chatelaines, [illegible] Timbales, [illegible] Porte [illegible]

[illegible] 10 pr ct
[illegible] 15 pr ct
[illegible] 20 pr ct

[illegible] au comptant.

LOUIS MUH,

61, rue de Chartres.

E. FEYTEL,

A transporté son magasin, du No [illegible] rue de Chartres, au No 20 rue de [illegible] Commune, près la rue St Charles. [illegible] est chargé de la direction [illegible] Réparations de montres, bijoux, etc. Le public trouvera [illegible] exactitude et attention à la [illegible]

[illegible] un bel assortiment de montres et de [illegible] 27 nov

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Mardi soir, 12 janvier 1858,

La Favorite, grand opéra de Donizetti, en 4 actes.... Grand divertissement par Mme ZOE GILBERT et le corps de ballet.

Jeudi, 14—**Les Huguenots.**

On commencera à 7 heures.

Théâtre Saint-Charles.

Mardi soir, 12 janvier 1858,

Wacbeth. M. Wallack remplira le rôle de Macbeth.... **The Maid with the milking pail**, vaudeville.

Musée et Amphithéâtre de Spalding et Rogers.—Rue St-Charles, encoignure Commercial Place.—Le Cirque de la Nlle Orléans et les Eléphants.—**Spectacle tous les soirs et tous les Samedis, à midi.** Prix d'entrée: 50 cts. Moitié prix pour les enfants et les domestiques.—La Direction a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a engagé les **Eléphants savants, Victoria et Albert**, qui ont fait l'admiration de Londres, de Paris, de Vienne, de New-York et de Philadelphie. L'un joue de l'orgue tandis que l'autre valse, et ils font des tours auxquels on ne peut croire qu'en les voyant.—**Les Frères Siamois CHAND et ENG**,—et leurs enfants sont réengagés à la demande d'un grand nombre de personnes qui ne les avaient pas encore vus.—**Une foule de Curiosités.**—De 10 heures A. M. à 3 heures P. M.—De 6½ à 7½ P. M. et de 10 à 11 P. M. 11 janv

Le Musée de Vannuchi,

107, rue St Charles.

Est ouvert tous les jours et tous les soirs.

M. ADONIS,

Le roi des magiciens dont les tours ont étonné le monde, donne des soirées magiques, tous les soirs, et, le SAMEDI, à midi.

M. Vannuchi a l'honneur d'annoncer l'arrivée de Mme ELLEN BRIGGS, la Venus en miniature. Elle est agée de 36 ans et sa taille n'est que 35 pouces. Elle est parfaitement faite, parle facilement plusieurs langues et est mariée depuis seize ans.

Mme OCEANA, la plus grosse femme du monde, a 27 ans et pèse 563 livres.

Les visiteurs verront, en examinant les STATUES EN CIRE, qu'on en a ajouté cinquante, ce qui porte le nombre à cent cinquante, dont la plus grande partie font des mouvements naturels à l'aide de machines.

Le Musée renferme en outre plusieurs magnifiques COSMORAMAS et une grande représentation du steamship *Great Eastern.*

L'établissement est ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Le spectacle commence à 8 heures moins un quart.

Prix d'entrée, 50 cts—Les enfants payeront moitié prix. 16déc

BEAUX ARTS.

Sera ouverte et fermera positivement le 23 janvier 1858, la

Galerie

DE PEINTURES MODERNES,

ET DE PREMIERE CLASSE

DE G. HARDINGS,

VENANT de Paris et contenant des spécimens des plus grands artistes vivants. Aussi, le chef-d'œuvre du grand artiste Américain Thomas Cole, «ELIE A L'ENTREE DE LA CAVERNE.»

Cette collection sera exposée à ma galerie, No 53, rue St Charles. Je puis assurer le public que jamais aussi belle collection n'a été produite en Amérique.

Admission .... 50 cts.

Billets pour la saison.... $1 00

La galerie est ouverte tous les jours, de 9 heures du matin à 5, et le soir de 6 à 10 heures.

4 janv C. GALVANI.

Second Bal paré d'enfants,

DONNÉ PAR

LE Prof. J. VEGAS,

Au Odd Fellows Hall,

LE prof. J. VEGAS a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que son second BAL PARE D'ENFANS aura lieu JEUDI, 28 janvier, au Odd Fellows Hall. Ses élèves danseront à cette occasion toutes les nouvelles danses à caractère pour les enfants. Le Quadrille des Lanciers et le Quadrille Caledonien seront dansés pour la première fois au Odd Fellows Hall.

Le bal commencera à 7 heures et demie P. M. et continuera jusqu'à 11 heures, après quoi le bal des adultes commencera.

Prix d'entrée:

Dames et demoiselles qui ne sont pas élèves, gratis.
Messieurs $1 50
Jeunes gens de 12 ans au plus 50
Demoiselles et jeunes gens (élèves) .... gratis

Les dames et les enfants qui désirent obtenir des invitations sont priés de s'adresser au Prof. J. VEGAS, au Odd Fellows Hall. On peut obtenir des billets de messieurs dans la salle, chez tous les marchands de musique, et, le soir du bal, au contrôle.

Personne ne sera admis sans un billet présenté à la porte. 4 janv

Salle des Odd Fellows.

Bal masqué et de société, donné par les jeunes gens.

Il y aura une série de cinq bals qui auront lieu comme suit:

1er de la série	Jeudi, 17 décembre 1857.	
2e de la série	Jeudi, 7 janvier 1858.	
3e de la série	Jeudi, 21 janvier 1858.	
4e de la série	Jeudi, 4 février 1858.	
5e de la série	Mardi, [mardi gras] 16 fév.	

—*DIRECTEURS*—

A. C. Smith	J. F. Planchard
J. O. Larose	Charles Diard
F. F. Trinchard	J. D. Kitchen
W. C. Wilson	Ernest Cornu
F. De Gruy	Thomas Taquino.

Les messieurs qui désireraient souscrire à ces bals devront s'adresser au contrôle,—entrée dans la rue Lafayette.

Les personnes désirant se procurer des billets d'invitation pour dames, sont priées de faire connaître leurs noms et leur résidence au secrétaire.

Les Directeurs se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer devant un comité avant d'entrer dans la salle de bal.

Il ne sera émis positivement aucune invitation pour Dames après la dernière réunion des Directeurs qui aura lieu la veille de chaque bal.

On ne pourra positivement obtenir aucun billet de souscripteurs le soir du bal. 19déc—au16fév

Ecole de danse de M J. Vegas

Au Odd Fellows Hall.

M. J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public que son Ecole de Danse est maintenant ouverte pour la saison, au Odd Fellows Hall, où il espère obtenir le patronage le plus libéral. Les leçons commenceront LUNDI, 2 novembre.

Le Quadrille des Lanciers et le Quadrille des Calédoniens, danses l'hiver dernier, dans les premiers cercles de Paris et de Londres, seront enseignés par M. Vegas.

M. Vegas donnera, une fois par mois, un bal paré pour ses enfants.

Jours et heures de leçons.

Pour les Dames—Les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi.

Pour les enfants—Les mardi, jeudi et samedi, de 4 à 6 heures du soir.

Pour les Messieurs—Les lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 10 heures du soir.

Il y aura tous les mercredis, une réunion dansante pour les Dames et les Messieurs.

M. Vegas s'occupera tout particulièrement des enfans et leur enseignera un grand nombre de danses nouvelles inconnues ici.

Il donne des leçons dans les institutions et les familles.

Le département musical est confié à l'excellent violon, M. A. DENEGRI, chef d'orchestre pour les bals et soirées.

Pour les conditions, s'adresser à M. J. VEGAS, au Odd Fellows Hall, ou au magasin de musique de M GABICI, No 39 rue du Camp. 30oct

LUNCH! LUNCH! LUNCH!

J. VINCENT,

F. LEFEVRE, successeur.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et les dames principalement qu'il a ouvert son salons de Lunch, où l'on trouvera tous les jours du café, chocolat, galantines, mayonnaises, jambons, daubes froides, saucissons, pâtés froids, huitres frites, soupe aux huitres, crème à la glace, biscuits glacés etc., etc.

Comme par le passé, M. Lefevre mettra toute son attention et la plus grande ponctualité pour tout ordre pour bals, soirées, dîners, soupers, noces etc.

F. LEFEVRE,

Successeur de J. Vincent,

Encoignure Carondelet et Canal et encoignure Royale et St Pierre.

Les ordres de la campagne seront remplis avec les plus grands soins et exactitude. 4 janv

AVIS AUX FAMILLES.

LE docteur SANTIAGO MOLL, ex-médecin des hopitaux civils et militaires de l'Algérie, ex-médecin de S. A. le Pacha de Tripoli de Barbarie, décoré d'une médaille d'honneur par l'empereur des Français pour le choléra de 1849, membre fondateur de la Société de Médecine et Chirurgie d'Alger, a l'honneur d'informer le public qu'il s'est occupé pendant de longues années de l'étude des maladies de poitrine, intestinales, fièvres intermittentes, et maladies nerveuses qui font tant de ravages dans les pays chauds et humides. Aussi en s'établissant dans cette ville il espère obtenir la confiance de ses habitants. Il donnera des consultations en français, anglais, espagnol, italien, portugais et mahonais.

Il propose en outre un moyen infaillible de guérison instantanée des maux de dents. S'adresser encoignure Vieille Levée et Ursulines, à la pharmacie à son frère 11 déc—1an

Mme F. STEVENS,

DE retour en cette ville, a établi sa résidence au No 154 rue des Remparts, (encoignure de la rue d'Orléans) où les malades pourront la consulter comme autrefois. 28 nov—3m

Bottes, Souliers et Chapeaux,

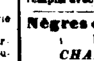

6000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet et de choix de bottes, souliers et chapeaux pour hommes et enfants; chaussures (toutes les variétés) de dames, de demoiselles et d'enfants. Ces articles ont été choisis expressément pour le marché du Sud et sont offerts à bon marché, à des conditions libérales, par

R. B. AUCOIN, Nos 12 et 14, rue de la Douane.

Constamment en magasin, un bon assortiment de brodequins Russett, à vendre au plus bas prix du marché.

Aux marchands commissionnaires.—**7000 paires brodequins Russett** assortis, à vendre à bas prix.

Les ordres des marchands commissionnaires sont remplis avec un soin tout particulier. 16 fév

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre.

CHANGEMENT DE LOCAL.

WALTER L. CAMPBELL n'est plus dans la rue de l'Esplanade. Il a acheté les Nos 71 et 73, rue Baronne, où il aura, au commencement de l'automne un grand nombre de nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. Il prépare en ce moment un local bien aéré pour les affaires de la saison prochaine. Le nouveau local est dans la rue Baronne, entre Gravier et Commune, la seconde rue à l'Ouest de "Hôtel Charles et à la portée de tous les hôtels et magasins.

WALTER L. CAMPBELL,

Nos 71 et 73, rue Baronne, entre Gravier et Commune.

11aout

G. P. HOUGHTON.

No 152, rue du Canal—Nlle-Orléans,

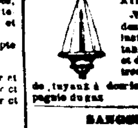

Fabricant de Peignes en écaille.

Vieux peignes arrangés SUIVANT LE GOUT DU PUBLIC, et réparés, quelque soit leur mauvais état, de manière à être aussi beaux et à paraître aussi neufs qu'ils étaient neufs. On achète l'écaille au comptant. 1 déc

GAZ. GAZ.

J. B. Monié,

186, rue de Chartres,

ATELIER, No 26 RUE TOULOUSE,

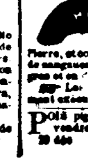

Vient de créer un établissement destiné tout particulièrement aux installations de gaz, et comprenant tant la vente des objets spéciaux et de leurs accessoires tels que lustres, chandeliers, etc., que la pose de tuyaux à domicile [illegible] de la conduite dans [illegible]

SANGSUES—SANGSUES

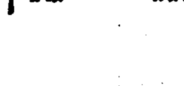

[illegible] PROVOST, [illegible] grande [illegible] Pierre, et constamment en main un grand assortiment de sangsues hongroises et médicales. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 23 déc

POIS pigeon—Quelques barils, en magasin et à vendre par DONNELLY & [illegible], 28 déc 68 et 70 rue Tchoupitoulas

Jour de départ, [illegible]

[illegible]

HARRIS, MORGAN & Co. au pied de [illegible]

[illegible]

HARRIS, MORGAN & Co rue Julia, vis-à-vis de débarcadère [illegible]

11 janv

Jour de départ: TOUS LES MARDIS à midi.

Pour les Attakapas, voie de Plaquemines.

Le steamer GOV. POWELL, avantageusement connu, capitaine Greig, [illegible] l'heure susdite, pour St-Martinville, New-Iberia, Prevost Landing, Indian Bend, Franklin, Centreville, Pattersonville, [illegible] et toutes les stations intermédiaires [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à [illegible] TREMOULET, agents.

Tout ce qui sera confié à ce steamer [illegible] jet des plus grands soins. 4 jan

Jour de départ: TOUS LES JEUDIS, à 8 heures P. M. **Pour les Attakapas, voie de Plaquemines.**

Le steamer CERES, avantageusement connu, capitaine Laburre, [illegible] heure susdite, pour St-Martinville, New-Iberia, Prevost Landing, Indian Bend, Franklin, Centreville, Pattersonville, [illegible] de la route. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Tout ce qui sera confié à ce steamer [illegible] jet des plus grands soins. 22 déc

Partant VENDREDI 15 JANVIER, à 8 heures A. M.

POUR VERA-CRUZ—Ligne de la Malle des Etats-Unis—Le steamship TENNESSEE, [illegible] en cuivre, commandant [illegible] pourra partir, comme il est dit ci-dessus, à [illegible]

HARRIS, MORGAN & Co, au pied de la rue Julia, en face du débarcadère des steamships.

Aucun fret ne sera reçu sans un ordre des agents.

Pour la Bayou Lafourche et la Côte.

POUR L'HIVER.

Le bateau à vapeur LAFITTE, capitaine [illegible], fera un voyage par semaine, régulièrement, pendant l'hiver, entre la Nlle-Orléans et Lockport. Il partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS MATIN à 10 heures; de Lockport, le vendredi matin; de Thibodeauville, le [illegible] de Donaldsonville, le dimanche [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre les rues Conti et St-Louis, ou à

LISK & Co, No 5, Front-Levée.

9déc—au 1er avril

Nouvelle voie par terre pour le Texas.

Pour Galveston et Indianola [illegible]

Par cette voie on gagne un jour, ainsi qu'une réduction de prix pour le passage, le fret et l'assurance.

Partant tous les DIMANCHES et JEUDIS.

Le Chemin de fer [illegible] Opelousas et de la Nouvelle-Orléans [illegible] GALVESTON, OPELOUSAS, [illegible] construits expressément pour ces voyages. La construction de ces bateaux est telle, que les dangers qui existaient pour traverser les passes du Texas, ou les retards qu'on éprouvait ont cessé d'être.

Les passagers quitteront la Nouvelle-Orléans, du débarcadère du ferry, vis-à-vis la place Jackson, les dimanches et jeudis matin, à sept heures et demie, commençant le jeudi 1er octobre 1857.

Le steamship OPELOUSAS, capitaine A. Von Sutton Hollis, partira dimanche, et le steamship GALVESTON, capitaine David Wilson, le jeudi.

Voyage de retour.—Ils partiront d'Indianola, les mercredis et samedis, et de Galveston, les dimanches et jeudis.

Le fret sera reçu tous les jours (à l'exception du dimanche) au débarcadère de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, au bas de la rue St-Louis, et sera transporté aux points de destination, sans aucuns frais additionnel, au taux le plus bas demandé jusqu'à ce jour par les steamers faisant les voyages du Texas.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie (le seul qui existe pour cette ligne à la Nouvelle Orléans) à l'angle des rues St-Pierre et Levée, vis-à-vis de la place Jackson, où l'on pourra voir les plans des chambres de steamer, et retenir des places.

A. B. [illegible]

Vice-Président du Grand chemin de fer des Opelousas et de la Nlle-Orléans.

9 mai

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain BYZANTIUM, capitaine W. B. Hilton, est actuellement en chargement et partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

POUR LE HAVRE.—La barque américaine ROBERT, 1ère classe, capt. Carter, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser à bord. 2me District.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain C. C. DUNCAN, 1re classe, capt. Otis, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire paquebot KNICKERBOCKER, 1re classe, capitaine Peabody, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, potous 27, 1er district.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain SUPERIOR, 1re classe, capitaine Scott, partira incessamment. Pour fret ou fret de 600 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser à bord, 1er District.

POUR GÊNES—La barque norvégienne ARENDAL, 1re classe, capt. Paulsen, prend son chargement pour Gênes. Pour fret de 250 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. Pour passage, s'adresser à bord.

POUR LE HAVRE.—Le navire américain [illegible]ODA, 1re classe, capt. Mason, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO. 17déc

POUR LE HAVRE.—Le navire américain ZENOBIA, capt. Peters, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO. 17déc

POUR GÊNES.—Le navire paquebot sarde [illegible] MISSISSIPPI, 1re classe, capt. [illegible], partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. 18 déc

POUR LE HAVRE.—Le navire américain PORTLAND, 1re classe, capitaine Leavitt, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser à bord, poteau 30, 3me district. 11 déc

POUR LE HAVRE.—Le navire, paquebot régulier NUREMBERG, 1ere classe, capitaine Schneider, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord.

POUR LE HAVRE.—Le navire américain TROPIC, 1re classe, capitaine Nowell, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage [excellents emménagements] s'adresser à bord, poteau 30, 3me District.

POUR GÊNES—Le brick sarde LOUISIANA partira sous peu. Pour reste de fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co 14déc

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain FOREST KING, 1re classe, capitaine Leach, partira bientôt. Pour fret de 800 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le nouveau navire américain KITTIE FLOYD, 1re classe, capt. Frost, partira incessamment. Pour fret de 800 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 36, 3me district.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain OLIVER MOWER, capitaine Otis, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 64, 1er district.

AGENCE DE TABACS MANUFACTURES, PATTON & SMITH,

Successeurs de

WILLS, RAWLINS & Co.

Les soussignés, agents des Manufactures de Tabacs, ci-après:

S H HOLLAND	W T SUTHERLIN
Jno M SUTHERLIN	G T PACE
RAGSDALE & CARRINGTON	DECATUR JONES
	Wm CRUMPTON
W T CAMPBELL	W D MILLER
T C S FERGUSON & CO.	MURRELL & BURKS
M LANGHORNE & SONS	JAMES THOMAS Jr
GILMAN LYON & BROONAX	EGGHTOWER & BARKSDALE
BERGER & GRAVES	JAMES K LEA
THOMAS LOVE & SONS	Jno W STONE
PATERSON & WILLIAMS	

ET AUTRES;

Appellent l'attention du commerce sur leur vaste stock, très varié, qui comprend, en partie, les marques suivantes:

Livres.	*Livres.*
A B MURDOCK	LILLY DALE
AYRES GOLD LEAF	L A WILLIAMS
AUGUSTA	LAVENDER
BOSTON	LINDA
BRIDGEMAN	LEXINGTON
BOSTONA	LOFTUS
BUCK & BRECK	MAY CHERRY
BLACK HAWK	MAID OF ORLEANS
BARKSDALE	M LANGHORNE & SON
CAMPBELL	MAC & MAC
CORNER STONE	MAY CHERRY
CRENSHAW	M HOWLES
COTTON PLANT	MAY FLY
CHRISTOPHER, T	MELVILLE
CRANBERRY	MINOR
CRUMP & WARREN	NECTARINE
CHAS L ELLIS	OLD HANCOCK
COMPETITION	PIEDMONT
CONGRESS	PERFECT BRICK
CARROLL	PETER BILLY
COLORADO	PAXTON & COLIN
CHESTER	PINEY GROVE
D C RAGSDALE'S	ROSALINE
EUREKA	RIP VAN WINKLE
E ARMS	R E SHOES
FOUR ACES	SUNNY SOUTH
GOLD LEAF	STATES RIGHTS
H SEWERS	STAR OF THE EAST
HOBSON	TRUE LOVE & [illegible]
HUNT	TALLULA
HALL & CO	TEXAS RANGER
JAMES ARTHURS	TOBACCO QUEEN
J D [illegible]	T J HIGHTOWER
J T [illegible]	T P PATTON
J T [illegible]	T SOUTHALL
JAS. DAVIS & Co	W L J BALLARD
J EASLEY	Wm C HAYDEN
JOE HALL	Wm T SUTHERLIN
J HILL	WEDDING CAKE
J R JONES	WALLER
JONES & SON	WILD CAT
KNOW NOTHING	Wm P GRIFFIN
KOH I NOOR	

Demi-Livres.	*Demi-Livres.*
KELLY	MAGNOLIA
MORNING GLORY	FOREST ROSE
DEW DROP	PRIDE OF VIRGINIA
ELLA & IDA	DIE VERNON
OLIVE BRANCH—GRANT & WILLIAMS—[illegible]	

Cinq	*et*
GILMAN LYON & BROONAX	GILMAN LYON & BROONAX

D. LYON	D. LYON
HOBSON	[illegible]
ROLLINS	VIRGINIA
CHANDAGO	[illegible]
BATTY	[illegible]
CRUMP & WARREN	BATTY

[illegible]

CORNER STONE	ROSE AND BEAUTY
P H HOLLAND, Sr	[illegible]
SUGAR CAKE	[illegible]
GOLDEN PANCAKE	[illegible]
CHERUB	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible] GOLD LEAF	OLD VIRGINIA FINE BAR
[illegible]	LIGHT PRESSED
[illegible]	LADY BIRD
[illegible]	MIXED BROCCOLI

TABAC COUPÉ FIN, DE GOODWIN, New-York, et divers genres de TABACS A FUMER.

PATTON & SMITH, [illegible]

FIL

Pour Machines à coudre.

500 livres de [illegible] de première qualité, de toutes couleurs, à vendre par [illegible] PIERRE & Co, 31 rue de Chartres

nov

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1857.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes du 28 mars 1856 au 28 février 1857 .... $[illegible] 07

Montant des risques non expirés le 13 mars 1856 .... [illegible] 62

Montant total des primes .... [illegible] 69

Savoir:

Primes sur les Assurances contre l'incendie $288,817 56

Primes sur les assurances maritimes .... [illegible]

Primes sur les risques des rivières 100,922 76

.... [illegible] 39

Moins les primes sur risques non expirés (réservées) .... $ 96,211 21

Primes remboursées 7,971 45

.... 96,182 66

Primes gagnées .... $[illegible] 66

Pertes dans la même période:

Savoir: Assurances contre l'incendie .... $ 44,686 67

Assurances maritimes .... [illegible]

Assurances sur les rivières 83,005 72

.... [illegible]

Ré-assurances 46,669 35

Dépenses, intérêts, etc 20,408 51

.... [illegible] 48

Bénéfice net pour l'année expirée le 28 février 1857 .... [illegible] 30

L'actif de la compagnie est comme suit:

Hypothèques sur propriétés foncières valant le double du montant prêté $43,079 00

Actions de Banque, 256 actions, valeur au comptant 27,230 00

Bons de la ville, [illegible] 15,000 00

Prêté et garanti par des actions de Banque et des bons 93,300 00

Effets à recevoir, à courte date pour primes 123,095 35

Effets à recevoir, (billets de souscription) 72,417 60

Primes en recouvrement .... [illegible]

Dû par d'autres Compagnies 10,000 00

Scrips d'assurance, etc 21,000 00

En caisse 26,141 54

Total de l'actif .... $614,[illegible] 51

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 17 mars 1857, pardevant le soussigné, juge de paix dans et pour la ville ci-dessus mentionnée, se sont présentés Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, qui, étant dûment assermentés, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte tirée des livres de ladite Compagnie.

(Signé) CHAS BRIGGS, Président.

(Signé) H. P. JANVIER, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17 mars 1857.

(Signé) C. M. BRADFORD,

Deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans

La Direction a résolu de payer un intérêt de six pour cent, en comptant, sur les certificats non payés de profit, à partir du douzième lundi de mai prochain—et a déclaré un dividende de vingt, de trente-quatre pour cent sur le bénéfice net provenant des primes dans l'année expirée le 28 février 1857. Des certificats seront émis, pour ce dividende, à partir du 1er juillet 1857.

CHARLES BRIGGS, Président,

ANTOINE CARRIERE, Vice Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

C Hamold,	John Fox,	J W Burbridge,
A Reichard,	R Brugier,	N M Benachi,
E H Pomroy,	Thos. Byrne,	F W Kircheck,
W A Violett,	R C Cammack,	W A Johnson,
A Lecourt,	A S Montgomery,	A. Cammack,
Geo A Fosdick,	W Urquhart,	Wm Probst,
S S Green,	Rich. Nugent	T. L. Dix,
A Carriere,	C Pinoy,	J. G. Wakin,
E Ganucheau,	G W Dunbar,	Chas. Ledoux
T. Thornhill,	H Rodewald,	Léon Queyrouze,
M Pilcher,	A P Noblom,	J. L. Macaulay.

18mars—1an

BUREAU DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

DU CRESCENT,

à la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1857 .... $[illegible] 96

Montant de risques non expirés, 1er juillet 1856 .... 130,[illegible] 45

.... $[illegible] 41

Primes sur les risques d'incendie .... $[illegible] 30

" " " de la mer 252,702 20

" " " de rivières 219,222 10

" " " de la vie 5,404 22

.... [illegible] 41

A déduire sur les risques non expirés 129,281 00

Primes remboursées 16,065 00

.... 142,[illegible] 00

Montant de primes gagnées dans l'année expirée comme est dit ci-dessus .... $ 545,561 [illegible]

Pertes payées dans la même période, savoir:—

Sur les risques d'incendie	$ 17,065	58
" " de la mer	212,285	21
" " de rivières	209,721	66
" " de la vie	5,000	00
	$[illegible]	61

A déduire pour les intérêts, profit et pertes, escompte, etc .... 120,205 [illegible]

Moins les dépenses générales et les réassurances .... 97,285 36 43,[illegible] 97

.... 394,[illegible] 84

Bénéfice net .... $[illegible] 73

L'actif de la compagnie est comme suit:

Montant non payé sur des bons et des hypothèques .... $[illegible] 37 00

Prêts sur des actions de banque et actions publiques 491,263 00

Billets de primes 189,711 46

En caisse .... 114,[illegible] 46

Scrips de la Compagnie, (pris en paiement de dettes .... [illegible]

$40,[illegible] reçus .... 27,[illegible] 53

Scrips d'autres Compagnies 14,475 00

1000 actions de Banque, cotées 113,312 00

40,000 de bons consolidés 40,239 00

Propriété foncière .... 66,[illegible] 00

Montant dû pour primes et en voie de perception 34,966 75

.... $1,513,497 72

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on soit connu que ce 25 juillet 1857, pardevant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles J. Mansoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, conformément à la loi, a déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 juillet 1857.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.

(Signé) CHAS. M. BRADFORD,

Deuxième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans.

La Direction a décidé de payer un intérêt de six pour cent, en argent, sur les certificats de bénéfices non payés, aux détenteurs des dits certificats à leurs ayants-cause, à partir du douzième lundi d'août prochain.

Elle a décidé également qu'elle déclarera un dividende de [illegible] pour cent sur le bénéfice net provenant des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 juin 1857; que des certificats pour ledit dividende seront émis le 25 septembre prochain, qu'après avoir réservé UN MILLION DE PIASTRES de bénéfice, non payé par la Compagnie, émis en 1850, 1851 et [illegible] pour cent de l'émission de 1852, seront payés aux détenteurs des certificats ou à leurs ayants-cause comme suit:

Les certificats émis en 1850, à partir du 12 août prochain.

Les certificats émis en 1851, à partir du 12 septembre prochain.

Et 75 pour cent 1852, à partir du 12 octobre prochain.

A partir de cette date tout intérêt sur lesdits certificats cessera. Les certificats devront être produits au moment du paiement et annulés jusqu'à la somme payée.

THOS A. ADAMS, Président,

GEO. JONAS, Vice-Président.

C. J. MANSONI, Secrétaire

DIRECTEURS:

John Watt,	R W Estlin,
J A Barelli,	H M Wright,
J W Zacharie,	John D Bein,
Samuel Bell,	J W Carroll,
M O H Norton,	C Fellowes,
C T Buddecke,	Wm S Mills,
W F Vredenburg,	E E Simms,
S H Kennedy,	Thos Henderson,
R B Sumner,	Lionel C Levy,
H Frellsen,	M Avendano,
W P Saunders,	J J Fannin,
G S Hawkins,	Sam'l Smith,
W T Hardey,	R W Adams,
W G Robinson,	E Marquese,
P W Strong,	Geo Macgregor
P Manson,	S B Newman.

28juillet—1an

FRUITS AU JUS—[illegible] caisses fruits au jus, consistant en pêches, prunes, abricots et fraises, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & co, 11janv 27 rue St Louis

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—[illegible] caisses fruits assortis à l'eau-de-vie, et abricots à l'eau-de-vie, en magasin, et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St Louis

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux feutres, mi forme et forme haute, grands bords, garnis en soie, convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St Louis

EAUX-DE-VIE—[illegible] quarts et barriques eaux-de-vie Cognac La Rochelle, des marques Roquet Frères & Co, Michel & Co, W. Cotrée, etc, sous les clefs de la douane, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St-Louis

MADERE—50 barils imitation Madère, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St Louis

VINS—[illegible] barriques bon vin rouge St Julien Médoc; [illegible] caisses vins rouges fins, St Estèphe, Margaux, St Emilion, Cos Destournel; 250 caisses vin St Julien Médoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St-Louis

DIVERS—[illegible] caisses, capres, cornichons, variétés de fruits au vinaigre, anchois à l'huile, olives farcies, olives anchoisées. [illegible] Porto, &c. [illegible] Boucaud Brancion [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 11janv 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux: [illegible] 11 janv 36 rue St Louis

VINS—[illegible] rouge Bordeaux pour familles [illegible] 11 janv 36 rue St Louis

DE [illegible] 11 janv 36 St Louis

FRUITS à l'eau-de-vie—[illegible] HENRY VALETON. 11 janv 36 rue St Louis

[illegible]

ASSURANCES.

SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY.

[illegible] de la dite compagnie, est publié conformément aux prescriptions [illegible]

[illegible] $441,676 00
[illegible] 109,567 00
[illegible] .... $[illegible] 00

Savoir:

Pour primes sur les risques d'incendie .... $[illegible] 39

Pour primes sur les risques de la navigation sur les océans .... 341,[illegible] 71

Pour primes sur les risques des rivières .... 119,[illegible] 39

A déduire: .... [illegible]

Primes remboursées .... [illegible]

Primes gagnées dans l'année expirée le 31 décembre 1856 .... $[illegible] 30

Pertes durant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie .... 54,[illegible] 10
Sur les risques des rivières .... [illegible] 42
Sur les risques maritimes .... 166,[illegible] 46

.... $[illegible] 98

Ré-assurances, frais, intérêts sur les certificats, intérêts au milieu, escompte, etc .... $[illegible] 97

Bénéfice net dans l'année expirée le 31 décembre 1856 .... [illegible] 05

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Hypothèques sur des propriétés valant le double du prêt $16,000 00

Actions de Banques, [illegible] .... [illegible]

Bons de la Nlle-Orléans, 100 de $1,000 chacun .... 106,[illegible] 00

Créances garanties par des actions de Banque 193,070 00

En propriété immobilière, Section No 78, rue du Camp 40,500 67

Billets, à courte échéance, pour primes gagnées 185,093 00

Billets, pour cote dans les billets de souscription 57,305 00

Dû pour primes, en voie de collection 7,641 78

En Caisse .... 64,[illegible] 00

Total de l'actif .... $[illegible],976 31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que, le 12 janvier 1857, pardevant moi, juge de paix dans et pour la dite ville, ont comparu Alexander Brother, président, et James H. Wheeler, secrétaire de la "Home Mutual Insurance Company of New-Orleans", lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exacte et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.

Signé A. BROTHER, président.

James H. Wingate, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1857. CHAS. M. BRADFORD,

Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans

La Direction a décidé qu'il serait payé six pour cent d'intérêt, en argent, sur les certificats de bénéfices non acquittés, aux détenteurs de ces certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 2 février prochain.

La Direction a également déclaré un dividende de QUARANTE (40) pour cent sur les primes gagnées pour la Compagnie, dans l'année expirée le 31 décembre 1856. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, au taux du cours, contre les risques maritimes, les risques des rivières et ceux de l'incendie. Bureau No 78, rue du Camp.

ALEXANDER BROTHER, Président.

JOHN H. SHAW, Vice-Président.

James H. Wingate, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1857.

Membres du Conseil d'Administration.

Geo O Sweet	L. D. C. Wood
Thompson Greenfield	S. L. Levy
D B Moore	A. H. May
Jos A Stevenson	John Hall
Edward Hebert	Ruffin McSheary
Perry Nugent	Wm. A. Reed
Jos Hurd	A. Dugmanna
John R. Shaw	John C. Goodrich
Richard Lloyd	W. L. Laeber
Elijah Peale	Philip A Shaw
J. P. Harrison	E. De Viner
Joseph Hoy	Robert Dyas
L. C. Jurey	Wm H. Avery
Alfred Hennen	J. R. Rossburg
W. C. Tompkins	John Rodenburg
E. E. Goodman	A. O. Kemott

Treizième état annuel DE LA

Merchants Mutual Insurance COMPANY,

Du 1er juin 1856 au 30 mai 1857.

Montant des primes non réalisées le 1er mai 1856, reportées à cette année .... $ 229,719 00

Montant des primes reçues cette année:

Sur les risques du feu .... $227,[illegible] 51

Sur les risques des rivières .... [illegible]

Sur les risques de mer .... 160,[illegible] 93 .... 817,120 72

Total des primes .... 1,046,[illegible] 72

Moins—Primes remboursées 15,110 13

Primes non réalisées le 30 mai 1857 .... 210,[illegible] 0 .... [illegible] 10

Primes réalisées, maintenant, net .... [illegible] 60

A déduire—

Pertes sur les risques de feu .... 175,[illegible] 21
Sur les risques des rivières .... [illegible] 09
Sur les risques de mer .... [illegible] 40

.... $[illegible] 70

Dix pour 100 remboursé au Rem de certificats 15,000 76

Réassurances et dépenses moins l'intérêt .... [illegible] 34 .... 414,[illegible] 9

Profit net .... 407,[illegible] 17

Montant net des primes, réalisées, ainsi que ci-dessus .... 662,[illegible]

A déduire ces parties des primes de l'année dernière, sur lesquelles il a été payé dix pour cent au lieu de certificats .... 62,[illegible] 00

A déduire, pour primes réalisées de cet exercice, au détenteur lesquelles il a été payé dix pour cent au lieu de certificats .... 71,[illegible] 00 .... 134,[illegible] 00

Montant des primes participant aux profits .... [illegible]

L'avoir de la compagnie est comme suit:

Propriétés foncières .... $[illegible] 00
Billets à recevoir en paiement de primes .... [illegible] 00
Actions de Banques .... 182,[illegible] 00
Bons de la ville (35, [illegible]) .... [illegible] 00
Billets à recevoir, garantis par hypothèques ou par nantissement de titres $15,079 91
Comptes particuliers dus 25,974 34
Certificats des Compagnies .... [illegible]
Montant en caisse 4,000 73
.... 122,[illegible] 57
.... $[illegible] 04

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce neuvième jour de juin 1857, devant moi, soussigné, Juge de Paix, dans la paroisse et ville susdites, ont comparu personnellement John Pemberton, président, et Louis Lesassier, secrétaire de la "Merchants Mutual Insurance Company of New-Orleans", qui, ayant été dûment assermentés, ont déclaré et certifié que l'exposé ci-dessus est réellement vrai et correct, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

Signé JOHN PEMBERTON, LOUIS LESASSIER.

Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 9 juin 1857.

Signé JOHN W. ANDREWS, Troisième Justice de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Bureau 180, rue du Canal, Nlle-Orléans, 9 juin 1857

La Compagnie a, ce jour, déclaré un dividende en certificats de [illegible] pour cent sur le bénéfice [illegible] réalisé sur les primes de l'année dernière, pour lequel des certificats seront émis le 5 de juillet prochain.

La Direction a aussi résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats de 1855 et 1856, à payer en plus de ces certificats de 1855, à partir de et après le 6 juillet prochain.

L. LESASSIER, Secrétaire. JOHN PEMBERTON, Président.

DIRECTEURS:

John Pemberton	Logan McKnight
C Henold	Pierre Poeta
J H Revins	B F Voorhies
E O Vignaud	F Mangers
G Mitternberger	J A Brand

Wm Vegel. juin—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Capital au comptant .... $[illegible],000

LA Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans est maintenant prête à assurer contre les risques sur l'incendie, les risques sur les rivières et sur la mer, à leur bureau, encoignure des rues Canal et St-Charles.

Cette Compagnie offre aux personnes qui se feront assurer, la garantie d'un capital au comptant d'un quart de million de piastres et leur permet de participer aux bénéfices de la Compagnie sur le principe mutuel. Elles recevront des scrips portant 6 pour cent d'intérêt et payables dans quatre ans ou, si elles le préfèrent, il leur sera remboursé 10 pour cent comptant sur le montant de leurs primes.

Toutes les pertes seront réglées équitablement et sans délai.

A. CHIAPELLA, Président.

JULES DOLHONDE, Secrétaire.

R. W. Ogden,	de la maison	F. Cousin Bro. & Co.
Carl Kohn,	"	C. Kohn & Bros.
L. F. Généres,	"	Aldige, Génerès & Co.
V. Meignan,	"	V. & E. Meignan.
M. J. Lewis,	"	Shaw & Bank.
P. Lobit,	"	Lobit & Charpentier.
John Dolhonde,	"	Martin, Owen & Cobb.
Jos. Deynoodt,		
A. Chiapella.		

Bureau de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux termes de sa charte, la Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL publie le tableau suivant de sa situation:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1856 .... $670,421 61

Savoir: Primes

Sur les risques d'incendies .... $[illegible],718 73
Maritimes .... [illegible],102 88
Des rivières .... [illegible],[illegible] 00 .... $670,421 61

Moins les primes sur les risques non expirés .... $[illegible],997 51

Moins les primes remboursées .... [illegible],775 26 $[illegible],773 17

Primes, net, pour l'année finissant comme ci-dessus .... $[illegible],648 44

Pertes payées pendant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendies .... $ 38,[illegible] 47
" " Maritimes .... 175,[illegible] 73
" " des rivières .... [illegible],541 [illegible]

.... $[illegible] 09

Ré-assurances .... [illegible] 00

Dépenses, intérêts, etc .... [illegible] 40

.... [illegible] 00

Profits nets de l'année finissant au 31 décembre 1856 .... $[illegible] 76

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir, [illegible] .... [illegible]

Billets à recevoir, pour primes .... [illegible] 00 $157,[illegible] 00

[illegible] .... 392,[illegible] 00

Placements sur les bons de l'Etat et de la ville .... [illegible]

Placements sur actions de Banque .... [illegible]

Primes dues, en recouvrement .... [illegible]

Numéraire en caisse .... [illegible]

Montant de l'actif .... $[illegible] 00

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

(Signé) Thomas Sloo, président

Jas. [illegible], secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1857. CHAS. M. BRADFORD,

Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré un dividende de QUARANTE (40) pour cent sur [illegible] primes gagnées par la Compagnie dans l'année finissant le 31 décembre 1856, pour lequel des certificats seront émis à partir du 14 [illegible] prochain.

THOS. SLOO, président.

JAS. [illegible], vice-président.

[illegible], secrétaire.

DIRECTEURS:

[illegible]	[illegible]

Remède du Dr. Hoback

[illegible] pour le sang

[illegible] LA MALADIE VARIQUE [illegible]

[illegible]

Lotion de Papier de Phalon

[illegible]

Fertilisant Chimique de Phalon, pour les cheveux.

[illegible]

Teinture magique de Phalon, pour les cheveux.

[illegible]

Prix—$1 et $1 50 la boîte.

Fabriqué à vendre, en gros et en détail, par E. PHALON, 197 Broadway, encoignure Day, 203, Broadway, Hotel St Nicholas, New York, et chez tous les pharmaciens et marchands d'articles de fantaisie en Etats Unis.

A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail, aux prix des propriétaires, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres

5 fev—1 an

La PLUS GRANDE

DECOUVERTE EN MEDECINE

DE L'EPOQUE.

[illegible]

Prix: $1. Fabriqué par DONALD KENNEDY, No 120 rue Warren, à Roxbury, Mass.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 151 rue de Chartres.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. — Janvier 1858.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Anglaidre	Lapierre Jean
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible] La chancellerie du Consulat de France située rue Royale, No 156, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

FRUITS à l'eau-de-vie—En débarquement du navire St Peter, arrivé de Bordeaux: [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan encoignure Royale et Conti

SARDINES à l'huile—En débarquement du navire St Peter, arrivé de Bordeaux: [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

MOUTARDE française—Venant d'être reçues—[illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

LAGER BIER de Bavière—[illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

CAVIAR de Russie—En débarquement du navire [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

SALAISONS anglaises—Reçu par le navire [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

SAUCES anglaises—En débarquement, un assortiment complet de sauces de Crosse & Blackwell, à vendre par DUNTZE & IKEN, 9 jan enc Royale et Conti

10 [illegible] BERNARD TURPIN, 28 Vieille-Levée.

155,300 Cigares de la Havane

[illegible] CABALLERO & RASCALDO, [illegible]

[illegible]

RHUM de Cuba, [illegible] 100 Vieille-Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TAYLOR & RADDIN,

Marchands en gros de Bottes, souliers, chapeaux et casquettes, Ont transporté leurs magasins du No 41 rue des Magasins,

AUX vastes locaux No 22, rue des Magasins, et No 27, rue de la Commune.

[illegible]

TAYLOR & RADDIN, No 22, rue des Magasins, et 27, rue de la Commune

Outils, articles pour cordonniers, &c.

D[illegible] & Co qui ouvert, 61, rue Royale, [illegible]

Entrepôt de Fournitures de bureau, de la Nouvelle-Orléans.

No. 60, rue du Camp.

[illegible]

J. B. STEEL, Imprimeur, libraire et marchand de fournitures de bureau. 60 rue du Camp

Dépôt des eaux Minérales de France

et de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] *Eaux M[illegible] naturelles, de Bonnes,* (Auguste Bonnes.)

Département des Basses-Pyrénées, France.

[illegible]

EDOUARD GUILLOT,

No 148, rue Royale,

[illegible]

Avis de société.

[illegible] F. GAYENNE, [illegible] No 59, rue de la Vieille-Levée, Nlle-Orléans, 1er décembre 1857.

Bois de Campêche.

ENVIRON 20 [illegible] J. T. DE BRASA, 11 dec 88, Bienville

TOILE et corde, d'emballage en dépôt, à vendre par JAMES H. GUYNAN & Co, 66 et 68, rue Poydras

PORC—[illegible] JAMES H. GUYNAN & CO, 66 et 68, rue Poydras

GRAINS—500 [illegible] JAMES H. GUYNAN & CO, 66 et 68, rue Poydras

CHEZ LELIEVRE,

[illegible]

300 Almanachs pour 1858.

TABAC en Manoque en Sucreiau—[illegible] FERNANDO CARBALLACH, [illegible]

CIGARETTES—[illegible]

CIGARS, [illegible]

[illegible]

MILLE [illegible] P. GUMA, [illegible]

CHARBON [illegible] P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

BRANDIES—3 pipes vieux rhum de Cuba, à vendre par P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

MANZANILLA—[illegible] P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

PANACEA—Caisses de [illegible] P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

TABAC en feuilles de la Havane.—[illegible] P. GUMA, enc. Canal et Tchoupitoulas

MOUTARDE française—[illegible] B TALAMON, 161 rue Royale

Bois de chauffage.

A [illegible] PAUL LACROIX, 16 rue Toulouse

Avis aux Dames.

LAIT ANTÉPHÉLIQUE.

10,000 flacons vendus à la Nlle-Orléans.

Plus de rides, plus de taches de rousseur, conservation et régénération de la peau et du teint.

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE [illegible]

[illegible]

Principal dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez F. P. [illegible] R. GUILLOT.

Ciseaux Rodgers.

REÇU par les soussignés, une facture de véritables Ciseaux et Canifs de Rodgers & Sons. [illegible] A. ROUSSET & Co, 38, rue du Canal, près Chartres

COUTELLERIE ANGLAISE.

A. ROUSSET & CO viennent d'ouvrir un grand assortiment [illegible] A. ROUSSET & CO, [illegible] No 38, rue du Canal près la rue de Chartres

En débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux: [illegible] A vendre par PREAU & COUTURIER, 21 et 23, rue Gravier

FRUITS au jus—Reçu par le navire St-Peter, [illegible] DUNTZE & IKEN, enc. Royale et Conti

TABAC de la Havane, en feuilles—En débarquement du brick Mary Elizabeth, arrivé de la Havane: [illegible] Vuelta Abajo pour [illegible] 14 déc [illegible] 26 Vieille Levée.

VINAIGRE—30 barriques vinaigre Rousset, à vendre par W P VREDENBURGH & CO, 7 jan 130 Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Magnifique ferme dans la paroisse de Jefferson, faisant face au fleuve Mississippi. Le chemin de fer des Opelousas passe derrière la propriété.—A 12 milles de la ville.—Vente à l'encan, sans réserve, pour cause de départ.

PAR J. A. BEARD & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur.

SAMEDI, 16 janvier 1858, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, pour cause de départ et sans réserve, la ferme ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, borné au Nord par le fleuve Mississippi, au Sud par le chemin de fer des Opelousas, à l'Est par l'habitation de Chas. Durand et à l'Ouest par l'habitation de Johnston & Ganade.—Le dit morceau de terre est à 12 milles de la ville, a une façade de 3 arpents au fleuve et s'étend, dans le fond, à 40 arpents, entre deux lignes régulières, ce formant dans le fond, un arpent de face.

Les améliorations comprennent une jolie maison basse en bois bâtie dernièrement, ayant 2 chambres et 2 cabinets, cuisine, four, cabane à nègres, écurie, grange, cave, poulailler et toutes les dépendances nécessaires, etc.

Une grande quantité d'orangers, de pêchers, de figuiers, de pruniers et d'autres arbres de choix se trouvent sur la propriété. La terre est excellente et convient admirablement pour la culture des légumes. On a vendu, l'année dernière, pour plus de $1600 de pommes de terre seulement—avec un petit nombre d'esclaves et un travail ordinaire. La ferme peut rapporter aisément de $6000 à $8000 par an.

Des animaux et des voitures à bail, des mules, des bœufs, etc, qui sont sur la propriété seront vendus à l'encanteur à un prix raisonnable au comptant.

Conditions.—La moitié comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets devront être garantis par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente pardevant Ernest Comagère, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1 janv—1t

VENTES JUDICIAIRES

Ann Hudson vs Stafford.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle Orléans.—No 12,059.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 9 de janvier 1858, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 25 de janvier 1858, à 4½ heures P. M., en mon magasin de dépôt, situé rue Jefferson, No 22, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Trois malles contenant des vêtements, de l'argenterie, etc, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T PARKER,

Shérif de la Paroisse d'Orléans

12jan—13,15,19,22,25

L. Rosenfeld vs. Thomas J. Cox.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 9,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 26 de janvier 1858, à 4½ heures P. M., aux écuries de Hodges, rue Gravier, entre celles Dryades et Baronne, dans le premier district de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Neuf mules.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E T PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

12jan—13,15,16,23,26

J. Guichard & Co. vs. Dame Veuve Voss.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,316—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 12 de janvier 1858, à mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 22, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Six cartons et leurs contenus consistant en articles de modes, etc. Le tout suivant inventaire, déposé en mon bureau pour examen.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

31 déc—

J. Guichard & Co. vs. Dame Veuve Voss.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,316—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 23 de janvier 1858, à 4½ heures et demie P. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 22, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot d'articles de modes, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour examen.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

11 jan—16 20 23

E. Mathews & Co. vs. John H. Baker.

[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

11 jan—17,23,26,[illegible]

Valentin Schahr vs Schellhous—No 15,580.

QUATRIEME JUSTICE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—[illegible]

Conditions—Comptant. JULES SORAPURU, Constable

[illegible]

JULES SORAPURU, Constable

[illegible]

JULES SORAPURU, Constable

Thomas L. Clarke contre M. Charles—No 10,619.

[illegible]

JULES DELABUE, constable

7 janv—7,12,16

AVIS JUDICIAIRES.

Lanaux & Ragan vs. James C. Kushman, pour une cession forcée.—No. 4,660.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la cour, ce 11 janvier 1858.

J. O. CHALON, Député greffier.

12 jan—

Roger Frères, V. Bouquet & Co vs ses créanciers.—No. 12,566.

ETAT DE LA LOUISIANE, Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ, Greffier.

Bureau du Greffier, 11 janvier 1858.

Succession de Geo. A. Botts—No 7,864.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ, Greffier

Succession de John Barnard—No 12,961.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. F. S. WILTZ, Greffier.

Magasin de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant:

Veloure, Wilton, Bruxelles, 3 plis, Caoutchouc, Vénitiens.

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

LE soussigné, liquidant ses affaires, prie les personnes qui lui doivent et celles envers lesquelles il est redevable de venir régler [illegible] COURTADE PAUL, [illegible]

ERNEST TURPIN,

CONTRÔLEUR,

No. 34, rue de la Vieille-Levée

[illegible]

Fabrique de confiserie à la vapeur.

[illegible]

DOBARD & Cie

DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 365.

[illegible]

TOBACCO—[illegible] E H BARLOW & Co. 16 rue du Canal

VENTES A L'ENCAN.

Bottes et Souliers.

PAR E. PEYCHAUD, HYDE & Co

MARDI, 12 janvier, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Vieille Levée:

[illegible] Bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment frais et de choix.

Conditions à la vente. 12 janv

Robes à volante et brillantes avariées.

PAR BLACHE & LEAUMONT,

MERCREDI 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour compte de qui il appartiendra:

70 ROBES organdi volantes à volante,

à pièces brillanté volantes, Perse Loiseur, avariées pendant le voyage d'importation.

Conditions comptant. 12jan

Vente de Marchandises sèches.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

MERCREDI 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77.

Un assortiment de marchandises de saison.

Conditions: comptant. 12 janv

Seconde et dernière grande vente de magnifiques statues, vases, groupes, etc., en marbre d'Italie et albâtre—choisis expressément par le Signor G. B. Pandolfi pour la Nouvelle-Orléans.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Il sera vendu à l'encan, jeudi, 14 janvier 1858 et le jour suivant, à 10½ heures du matin, au magasin No 30 rue du Camp: une magnifique collection de statues en marbre et en albâtre, de très beaux groupes trop nombreux à décrire. Les poëtes italiens et anglais. Une grande collection de vases grecs, romains, Hebe, Spinosa, Sorrentine, Medicis, étrusques, jeunes de Borghe, [illegible] de divers genres et grandeurs, taillés avec goût et élégance en haut et bas relief; urnes d'Herculaneum et de Pompéi, tasses et porte-cartes riches et élégants, lions de Barge sur piédestal, pièces de table, corbeilles à fruits, vases à fleurs, jolis paniers florentins et à jour chandeliers en agate, boîtes à montre, tableaux, oiseaux, et une variété d'articles en marbre et en albâtre, utiles et pour ornement.

Ces articles ont été choisis dans les plus célèbres ateliers d'Italie, par le signor Pandolfini qui vient d'arriver d'Europe où il a visité les meilleurs ateliers et s'est procuré les plus jolis objets d'art qu'il ait l'honneur d'exposer pour les citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Les objets peuvent être examinés dès ce jour. Des catalogues seront livrés aux visiteurs. 12 jan

Habitation sucrière, de valeur, à l'encan.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

SAMEDI 16 janvier 1858, à midi, à la Bourse St-Louis, dans la rue St Louis, il sera vendu

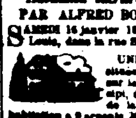

UNE HABITATION SUCRIERE située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 31 milles de la ville de la Nouvelle Orléans.—Ladite habitation a 9 arpents 30 toises de face, sur une profondeur de 80 arpents, les lignes se fermant à environ un demi-degré. Il y a sur ladite habitation une grande et belle sucrerie en briques avec purgeries, un grand hangar pour les cannes, une bonne machine à vapeur et un moulin construit à West Point, un jeu de chaudières en bon état, une bonne maison qui vient d'être complètement réparée, deux autres petites maisons dans la cour, un beau jardin dans lequel il y a un grand nombre d'orangers; magasins, écurie, à maïs, deux écuries, remise, hôpital, forge, cabanes à nègres, &c. &c.

44 Esclaves, savoir: 30 hommes, 5 femmes et 12 enfants; 24 mulets, 12 paires de bœufs, 12 charrettes, 13 charrues, et tous les instruments et outils nécessaires; environ 2000 barils de maïs, foin, &c.—Le tout sera vendu en bloc, sujet à un bail de deux terrains d'un arpent de face chacun, sur 4 arpents de profondeur. Un bail expire dans environ 18 mois et l'autre dans 3 ans.

Termes et conditions:

$85,000 comptant, la balance en quatre paiements égaux, à 1, 2, 3 et 4 ans, sans intérêt, en billets divisés en coupons endossés à la satisfaction du vendeur, garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra assurer la sucrerie et transférer la police jusqu'à ce que les deux premiers termes soient payés.—Le vendeur se réserve le droit d'employer les esclaves, les animaux et les charrettes pour livrer la récolte actuelle et les effets mobiliers.

L'habitation sera livrée lorsque les conditions de la vente auront été remplies.—L'habitation et les esclaves seront aux risques de l'acquéreur à partir du jour de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 2 dec—1t

Cent cinquante nègres à vendre.

150 ESCLAVES d'habitations de la Virginie, de la Caroline du Sud et de la Géorgie, à vendre—en ville et attendus—comprenant hommes, femmes, petits nègres et petites négresses—bons nègres, charpentiers, forgerons, forblantiers, ingénieurs, etc. Egalement

Un atelier d'excellents nègres, 55 familles, d'une habitation de la Caroline du Sud, habitués à la culture du coton d'île.

Les soussignés reçoivent et ont constamment des demandes pour nègres. Les acheteurs sont invités à venir les voir avant de s'adresser ailleurs.

Ils peuvent loger aisément 250 esclaves.

J. A. BEARD & Co.

Bureau, No 2, Arcade de Banks, et no 36, rue des Magasins

Changement de bureau.

J. A. BEARD & Co ont transporté leur bureau de No 2, Passage de l'Arcade Banks, au No 8, Arcade de Banks et No 36, rue des Magasins.

ASSURANCES FRANÇAISES

LES soussignés font savoir aux personnes important de la marchandise de France, et dont les risques maritimes seront couverts par les assureurs français, qu'ils sont les agents des compagnies suivantes, savoir:

A PARIS.

La Réunion; Lloyd Français; Cercle commercial d'assurances maritimes; Agence de la Compagnie de la Garonne; l'Eole; Compagnie d'assurances générales maritimes; l'Indemnité, la Phénix, Chambre d'assurances maritimes; Compagnie centrale d'assurances maritimes; la Mélusine; la Sécurité; le Phare, l'Universelle; la Sécurité; Comptoir maritime; l'Union des Ports; le Triton; la Sauvegarde; l'Océan; la Vigie.

AU HAVRE.

Agence de la Garonne; le Commerce; la Fortune; la Neptune; Havraise-Parisienne; Deux Mondes, Union des Ports; l'Equité, Compagnie anonyme d'assurances maritimes du Havre; Cercle des Assurances; la Sphère; l'Univers; l'Espérance.

A BORDEAUX.

La Dordogne; Agence de l'Union des Ports; le Lloyd Bordelais; l'Alliance Maritime; la Garonne; Agence de l'Indemnité; l'Aquitaine; Compagnie Bordelaise; la Gironde; Agence de la Vigie, Agence de Phare.

Assureurs particuliers à Bordeaux:

Basquet & Co; J. Amédée George & Co; Ed. Fonbrun & Co; J. H. Lucas & Co; Gustave Abadie & Co; Henry Roger & Co.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1857.

Ed DUPASSEUR & Co.

Avis aux personnes qui portent des lunettes.

Ceci n'est pas une réclame, c'est tout simplement un conseil d'ami que je donne à mes habitués et à tous ceux qui cherchent à conserver leurs yeux en bon état. L'organe de la vue est trop important pour qu'on mette la plus grande circonspection dans le choix des verres de lunettes quand on est obligé d'y avoir recours. Il faut bien se garder des personnes qui, contrairement aux besoins de la vue, ne consultent que leur intérêt, et qui ne craignent pas de placer sur les yeux de leurs chalands pourvu qu'ils vendent un grand nombre de lunettes.

Il ne faut pas se laisser séduire par une paire de lunettes qui grossit les objets outre mesure. Voir trop clair, c'est presque toujours aux dépens de la vue à venir. Il faut que les verres grossissent suffisamment, et ne les changer pour un numéro plus fort qu'à la dernière extrémité.

Je puis d'avis que tout le monde a parfaitement le droit de choisir sa marchandise comme il lui plait, mais je crois de mon devoir d'avertir toutes les personnes qui m'ont donné leur confiance pendant 29 ans, qu'elles ne doivent pas se méfier des verres de la nouvelle invention à propos de nouvelles découvertes pour la plus grand bien de la vue. Toutes ces dénominations sont inventées pour ouvrir l'attention et ne sont pas les lentilles qu'une seule sorte de verre, soit il y en a de toutes sortes de verre ordinaire ou de cristal de roche, ce sont ceux qui étant bien travaillés, de matière pure, s'adaptent à la vue dans le fatiguer.

Je suis sûr que les médecins et toutes personnes consciencieuses seront de mon avis et m'approuveront hautement. C. DUHAMEL, Opticien, 59, rue de Chartres.

Papiers peints.

DELCROIX.

106 ...... *Rue de Chartres* ...... 106.

OFFRE en vente, au meilleur marché de la place, un grand assortiment de nouveautés parisiennes, en papiers peints, pris dans les meilleures maisons de Paris avec lesquelles il est en relations directes. Cet assortiment, complété par les dernières arrivages, se renouvelle pendant toute l'année.

Papier ordinaire et commun.
Papier glacé, blanc fixe.
Papier pour salons, satiné et non satiné.
Papier doré, grand choix, aux prix les plus bas.
Papier uni satiné, de toutes nuances, ciels de lit, riches et ordinaires; devants de cheminée, sujets nouveaux, imitations de marbre, granit, agathe, chêne; tentures historiques, scènes de Crimée, &c. &c.

DELCROIX.

24 nov No 106, rue de Chartres.

No 102 LAMPES No 102

E. GRIFFON, lampiste, rue de Chartres No 102—Entrepôt de lampes Carcel moderateur, lampes Plantions beau bleu de Sèvres, bronzes et modèle bronze, verres et mèches pour lampes.

Fait le nettoyage et les réparations de lampes.

Location de lampes pour soirées. 1 nov—3m

AVIS AUX FUMEURS DE TABAC MACHÉ.

LE soussigné informe respectueusement messieurs les marchands de la ville et de la campagne, et tous les consommateurs en général, qu'il vient d'ajouter à sa manufacture de TABAC EN POUDRE dont les produits lui ont valu une médaille à l'exposition universelle de Paris en 1855, la fabrication de TABAC A FUMER de toute nature, qu'il garantit être aussi bons pour le moins, que ceux des marques les plus en renom, et, en outre, parfaitement purs et agréables au goût.

Dépôt général et débit dans son magasin, No 14, rue St-Louis.

Manufacture à McDonoghville, Louisiane.

A. DELPIT.

Pommade pour faire pousser les cheveux,

Mme JOURDAN,

69 rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon.

OBLIGÉE de quitter la Nouvelle-Orléans pour cause de santé, désire trouver un acquéreur pour le secret de sa pommade. Le succès que ce rénovateur de la chevelure a obtenu donne la certitude que l'acquéreur peut trouver dans son exploitation la source d'une bonne affaire. 5 mai

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOPARD & MARKS a été dissoute d'un commun accord le 4 du courant. L'un ou l'autre des deux associés se servira du nom de l'ancienne société, pour la liquidation seulement. A. CHOPARD, E. MARKS.

Nlle Orléans, 5 janvier 1858.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour le commerce des produits en général, dans cette ville, sous la raison MARKS & POLLOCK. Ils sollicitent le même patronage qui a été accordé à l'ancienne maison Chopard & Marks.

EDWIN MARKS.

THEO. M. POLLOCK.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1858.

SHERRY—50qt et 20½ pipes vin de sherry venant d'être reçues par le navire Roberts, de Cadix, et à vendre par H MEUGENS, 51, rue de la Commune

EN magasin et à vendre par le soussigné:

[illegible] barriques vin rouge vieux, pour familles
[illegible] do do bon ordinaire
[illegible] vin blanc Haut Sauterne
[illegible] Whisky Scotch
[illegible] Monongahela whisky
[illegible] vieux Madère
[illegible] Bourbon, 1re preuve
[illegible] Long 1re preuve
[illegible] brandy de New York
[illegible] vieux Peach Brandy
[illegible] gin de New-York
[illegible] Rhum ordinaire
100 gallons gin de Hollande en damejeannes 3 g.
[illegible] caisses vin rouge diverses marques
[illegible] vin blanc Haut Sauterne
[illegible] absinthe E. Pernod
[illegible] bitters E. Pernod
[illegible] vermouth Noilly & Prat
[illegible] muscat de Frontignan diverses marques
[illegible]
[illegible] bouteilles bordelaises
[illegible] damejeannes de 5 gallons
[illegible] do de 3 do
[illegible] do de 2 do
[illegible] do de 1 do
20,000 bouchons superfins en balles et en sacs de 500
[illegible]

PAUL LACROIX,

14, Toulouse.

CIGARES de la Havane—Nous avons en magasin un choix des marques les plus recherchées, [illegible] MORENO FRERES, 34 déc 34 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN

Bas et marchandises sèches.

PAR E. PEYCHAUD, HYDE & Co.

MARDI 12 janvier 1858, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Vieille-Levée:

5 caisses indiennes Philip Allen,
4 do coton blanc 1½ Phoenix,
4 do do 3rd Attendam;
5 balles coton écru [illegible]
6 caisses coutil Hamilton;

—AUSSI—

Une facture bas pour hommes, femmes et enfants;

—ET—

Un assortiment de marchandises sèches de saison.

Conditions à la vente. 11 janv

1,300,000 *Cigares d'Allemagne,*

Par BERNARD TURPIN, encanteur,

MARDI, 12 janvier 1858, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 27, rue des Magasins, pour cause de [illegible]:

1,300,000 cigares d'Allemagne, formant un assortiment complet de Regalias, Media Regalias, Milares, Londres, &c, le tout [illegible] garanti d'importation directe.

Conditions: libérales à la vente. 28dec

PHARMACIE A L'ENCAN.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 25 janvier 1858, à 10½ heures A. M., il sera vendu rue de la Levée, entre les rues Marigny et les Champs Elysées, vis-à-vis le marché du Port.

Une Pharmacie bien située et bien achalandée, avec un grand assortiment de drogues, médicaments, balances, &c.—Conditions à la vente.

On recevra des propositions pour la vente à l'amiable jusqu'au jour de la vente. 11 janv

Porcelaine française! Porcelaine française!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 14 janvier 1858, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au magasin No 20 rue du Camp, sans aucune réserve, au plus haut enchérisseur, et sans s'arrêter au coût, d'après les instructions reçues des expéditeurs—

Un magnifique assortiment de porcelaine française garantie d'importation directe, comprenant en partie les articles suivants: services de table, richement ornés; services à thé, blancs et à riches dorure, pareils pour toilettes, cabarets, chandeliers, corbeilles et une grande variété d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Les formes sont toutes fort nouvelles et il n'y en a jamais eu de semblables sur ce marché. Les ornements et la dorure ne sont pas égalés dans le pays. On pourra venir examiner le tout deux jours avant la vente.

Les dames et les messieurs sont particulièrement invités à venir examiner cet assortiment, le plus beau qui ait jamais été offert à la Nouvelle Orléans.

Conditions—Comptant 9 jan

Vente par catalogue,

D'eau-de-vie française, vins, sardines, &c

PAR BERNARD TURPIN.

LE JEUDI 21 janvier 1858, il sera vendu à l'encan à 10½ heures A. M., au magasin des importateurs Nos A. Carrière & Cie No 28 rue Vieille Levée, pour clore d'envoi consignations:

300 futailles eau-de-vie française de [illegible] et de [illegible], des marques suivantes: Castillon, Brandy wine, Montroy, Bureau, Lanai, Marion, etc., toutes sous les clefs de la douane.

200 caisses vin rouge de Bordeaux, bon ordinaire
300 do do do supérieur,
200 do do do de dessert
150 barriques vin rouge pour famille
150 do vieux vin rouge, de différentes qualités
150 paniers champagne différentes marques
200 caisses cerises à l'eau de vie,
100 caisses sardines à l'huile, etc.

Conditions libérales à la vente. 19 dec

Ligne d'omnibus à vendre

LE soussigné, désirant se retirer des affaires, offre de vendre les propriétés suivantes, parfaitement améliorées et de grande valeur, ainsi que sa LIGNE D'OMNIBUS.

1o.—La maison en briques à trois étages, avec véranda sur la façade, No 244, rue du Camp, occupée par M. W. H. Whitherall et louée deux mille piastres par an.

2o.—Le magasin à trois étages, façade en granit, encoignure Poydras et Nouvelle Levée, loué quinze cents piastres par an à MM John T. Moore & Co.

3o.—La magnifique résidence de famille, rue de l'Esplanade, encoignure Tonti, occupée en ce moment par le soussigné. Ensemble, meubles, voitures, chevaux, &c.

4o.—La maison située dans la rue de l'Esplanade, occupée actuellement par M. L. Ganet et louée six cents piastres par an.

5o.—La maison basse située dans la rue de l'Esplanade et louée deux cent quarante piastres par an à M. Paul Burger.

6o.—La maison basse située dans la rue de l'Esplanade et louée deux cent soixante quatre piastres par an.

7o.—120 pieds de terre, face à la rue Liberté, près le Nouveau Bassin, Premier District, Loyer, six cents piastres par an.

8o.—150 pieds de terre, sur le Nouveau Canal, entre Jacob et Solis et s'étendant, [illegible] fond, jusqu'à la rue Euphrosine.

9o.—Plusieurs beaux terrains pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade.

10.—Plusieurs îlets à Bath et à Mandeville.

11.—La LIGNE D'OMNIBUS connue sous le nom de "Ligne de Chemin du Bayou". [illegible] de plus de 100 beaux mulets, d'un petit nombre de chevaux, de 13 omnibus, harnais et tous les articles nécessaires à l'exploitation de cette ligne. C'est pour un homme industrieux, une occasion rare d'entreprendre des affaires lucratives.

Les autres propriétés seront vendues à très bas prix et à des conditions très avantageuses.

S'adresser à B. RODRIGUEZ, encoignure Esplanade et Tonti

11 déc—1m

GIQUEL & JAMISON.

16 et 18, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par le navire "Anna Washburn", du Havre, les articles suivants qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché:

100 cartons barèges à quilles,
100 do do à 5 volants,
10 do do Crêpe à volants,
Challi noirs et en couleurs,
Barèges unis de toutes couleurs;
20 pièces challi à quilles;
75 do mousseline sole à volants,
100 do organdies pour bals, de 5 à 19,
20 pièces Batiste, toutes couleurs,
20 do do brodés chinoises,
100 do do à [illegible]
100 [illegible]

Mouchoirs brodés et valenciennes;
Foulards de bals et de marine;
Coiffures de bals et de marine;
Manteaux et robes en piqué pour enfants;
Eventails, grand assortiment;
Marquises, Ombrelles et Parapluies;
Corsets assortis, [illegible]
Châles Bernard sous et couleurs;
Bas et chaussettes, grand assortiment;
Gants de peau marque Jouvin 60 cts la paire;

Articles dont, grand assortiment;

ARTICLES DU NORD:

Coton blanc et écru, indiennes, [illegible] cotonnades, coton à draps, Kerseys, linsey, couvertures, gros et à tenter, boutons, coton à broder, aiguilles, agrafes, épingles, etc.

GIQUEL & JAMISON,

16 et 18, rue de Chartres

60, rue ROYALE.

Le Dr DUPERRON

dentiste, est visible tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, pour consultations et opérations de tous genres. Prix raisonnables sans compétition. 26 fev

Dr Charles E Kells,

DENTISTE,

141, rue du Canal,—Nlle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES LEVY,

Chirurgien Pédicure,

A transféré son domicile du No 166 rue Royale, au No 152 rue Royale, entre St Louis et Toulouse.

EXTIRPE les cors, ognons, durillons et ongles rentrés dans les chairs, sans la moindre douleur. Dans l'espace de dix minutes, on peut mettre la chaussure sans éprouver le moindre mal.

Les prix sont de $1 par cor, ou dix piastres par an, par abonnement. L'abonnement comprend une visite mensuelle des pieds, au domicile de pédicure, de 8 heure à 6 heures après midi. Le soussigné les dames aura les cors [illegible]. J'ai entendu dire qu'il y avait quelques pédicures en ville qui prétendent guérir les cors. Voilà dix ans que je suis à la Nouvelle Orléans, et je n'ai jamais vu personne qui pût être guéri radicalement, excepté les personnes qui vont pieds nus, ou autrement dit sans chaussures. Aujourd'hui je compte deux cents et quelques abonnés, et tout le monde est content de mes opérations. J'espère que mes amis et le public continueront de me donner la confiance que je mérite.

CHARLES LEVY.

14 dec Rue Royale 152, entre St Louis et Toulouse

GRAND DEBALLAGE.

G. DUPUY,—Rue Royale, 61.

VIENT de recevoir un grand envoi de marchandises françaises qu'il se propose de vendre à des prix excessivement réduits.

L'assortiment se compose de:

GLACES FRANÇAISES premier choix,
CADRES dorés pour glaces, tableaux, gravures, &c.
GALERIES de fenêtres et patères.
AUSSI:—Un vaste et bel assortiment de gravures, Lithographies, Photographies des meilleurs artistes de Paris.

Toutes ces marchandises ont été choisies en France par M. Dupuy, avec le plus grand soin.

[illegible] à l'huile formant un des plus beaux assortiments qui soient venus en Louisiane.

En outre:—Un assortiment complet de cadres, passe-partout et imitation bois pour photographies et ambrotypes.

DEPOT de verres blancs pour pastel.

DORURE—M. Dupuy s'étant procuré les meilleurs doreurs de France, prévient le public qu'il se charge, comme par le passé, de toute espèce de travaux de dorure, qui lui seront confiés.

LOCATION de bras de lumières, dorés, pour soirées. 24 nov

Cent nègres à vendre:

Au dépôt d'esclaves de Foster, 157, rue de la Commune,

ON trouve maintenant à vendre 160 nègres, de bonne mine, à savoir: nègres de champ, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, de "premières qualités."—Un charpentier de première qualité.—Un forgeron de premier ordre.

D'un bout de l'année à l'autre, on trouvera là un assortiment grand et bien choisi de nègres achetés expressément pour ce marché, et le soussigné en reçoit, chaque semaine, pendant la saison.

Ayant pris à bail le premier étage antérieurement occupé par MM. Paterson et Stewart, comme dépôt d'esclaves, et l'ayant ajouté à son établissement, le soussigné pourra fournir des logements convenables aux marchands de nègres. Dans tous les cas, il s'efforcera de contenter les clients.

THOMAS FOSTER,

3 oct—7m 157 rue de la Commune

Embaumement des corps.

AVIS AU PUBLIC.

P. CASANAVE, entrepreneur de pompes funèbres, rue Marais, entre Dumaine et Bienville, No 57, 2me District, ayant acheté du Dr Holmes, de New-York, le privilège d'embaumer par son célèbre procédé, [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans et des environs, mais aussi de l'autre côté du Lac, fait donc savoir qu'il est prêt à recevoir des ordres, à toute heure du jour ou de la nuit, et il profite de cet avis pour assurer au public que, par ce procédé, les corps se sont parfaitement conservés et que rien, [illegible] ne leur est retiré. Aussi il a fait bâtir un [illegible] au cimetière No 2, rue Bienville, [illegible] à celui qui se trouve au cimetière de Greenwood, à New-York, auquel il a déposé, à ses clients ceux qui ont été transportés pour être inhumés dans leur famille. Les parents ou les amis des corps embaumés peuvent venir les visiter chaque fois qu'ils le désireront. Les corps peuvent être embaumés six mois après la mort. 30 mars—1 an

SALON D'HUITRES de SAM,

No 168, RUE ST-CHARLES.

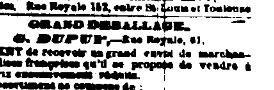

CET établissement bien connu, après avoir été complètement réparé, est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera constamment tout ce que le marché peut fournir de plus délicat et de plus en fait de VIANDES et de LIQUEURS.

Les cuisiniers, les garçons de buvette, et les autres employés se recommandent par leur zèle et leur politesse.

Il une prompte attention aux désirs des habitués et une politesse [illegible], SAM se flatte de pouvoir mériter et recevoir le patronage du public.

27 sept—[illegible]

LEON PIERRE & Co

31, rue de Chartres,

ONT en magasin des Gants PRAUX CIRES de [illegible] marques, nouvellement arrivées, qu'ils donnent à 20 POUR CENT de diminution de prix, ainsi que tous les autres articles pour la corbeille dont des diminutions considérables.

Magasin d'habillements confectionnés.

No 1, Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry de ml Dépôts.

B. CHAMPAGNE,

MARCHAND-TAILLEUR,

A [illegible] dans un assortiment complet d'habillements confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New York.

[illegible] exécutées par les meilleurs ouvriers.

20 sept—ab